

# VIDE-GRENIERS

LIONS CLUB INTERNATIONAL



CLUB MURET CLEMENT-ADER  
DISTRICT 103 SUD-FRANCE

DU LIONS CLUB MURET CLEMENT-ADER

Place des Cirques - Avenue Bernard IV

31600 MURET

**Dimanche 28 septembre 2025**

Nom Prénom : \_\_\_\_\_

Nombre de stands de 5m : | \_\_\_\_\_ |

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

N° Tél. : | | | | | | | | | |

Email en majuscules : \_\_\_\_\_

Inscription obligatoire par courrier adressé à Pascal Gresle, 34 Chemin Fontane  
31410 Le Fauga - Tél. 06.47.42.85.48 avec copie RECTO/VERSO de votre  
carte d'identité et un chèque libellé à l'ordre du Lions Club Muret Clément-Ader.

J'atteste sur l'honneur ne pas participer à deux autres manifestations  
de même nature durant l'année civile.

Signature précédée de "règlement lu et approuvé"

## REGLEMENT EXPOSANTS

- 1 - Cette manifestation est uniquement ouverte aux particuliers.
- 2 - L'installation des exposants pourra débuter à partir de 7h00 et le démontage des stands se fera à partir de 18h00.
- 3 - Les enfants mineurs exposent et vendent sous la responsabilité des parents.
- 4 - Les emplacements sont définis et attribués par les organisateurs.
- 5 - Le prix de l'emplacement est de 10 € les 5 mètres linéaires. Le règlement se fera par chèque libellé à l'ordre du "Lions Club Clément-Ader" accompagné de la copie d'une pièce d'identité. Il sera débité après la manifestation.
- 6 - Les véhicules sont autorisés sur l'emplacement attribué.
- 7 - Le Lions Club Muret Clément-Ader n'est pas responsable des objets, œuvres et marchandises exposés pendant le vide-greniers, ni des éventuelles dégradations qu'ils pourraient subir.
- 8 - Les exposants ne peuvent vendre que des objets personnels et usagés conformément à la circulaire du 12/08/1987.
- 9 - Date limite d'inscription : de préférence avant le 25/09/2025.
- 10 - Les exposants devront laisser leur emplacement propre.
- 11 - Les organisateurs se réservent le droit d'annuler le vide-greniers en cas de force majeure, auquel cas, les chèques seront retournés aux exposants.
- 12 - Toute personne ne respectant pas le présent règlement sera priée de quitter le vide-greniers sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

**Le Lions Club Muret Clément-Ader**